

# Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes



**RIGES**

**ISSN: 2521-2125**

**Numéro 5**

**Décembre 2018**

## ADMINISTRATION DE LA REVUE

### *Direction*

**Arsène DJAKO**, Professeur Titulaire à l'Université Alassane OUATTARA (UAO)

### *Secrétariat de rédaction*

- **Joseph P. ASSI-KAUDJHIS**, Professeur Titulaire à l'UAO
- **Konan KOUASSI**, Maître-Assistant à l'UAO
- **Dhédé Paul Eric KOUAME**, Maître-Assistant à l'UAO
- **Yao Jean-Aimé ASSUE**, Maître-Assistant à l'UAO
- **Zamblé Armand TRA BI**, Maître-Assistant à l'UAO
- **Kouakou Hermann Michel KANGA**, Assistant à l'UAO

### *Comité scientifique*

- **HAUHOUOT** Asseypo Antoine, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- **ALOKO** N'Guessan Jérôme, Directeur de Recherches, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- **AKIBODÉ** Koffi Ayéchoro, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **BOKO** Michel, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Benin)
- **ANOH** Kouassi Paul, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- **MOTCHO** Kokou Henri, Professeur Titulaire, Université de Zinder (Niger)
- **DIOP** Amadou, Professeur Titulaire, Université Cheick Anta Diop (Sénégal)
- **SOW** Amadou Abdoul, Professeur Titulaire, Université Cheick Anta Diop (Sénégal)
- **DIOP** Oumar, Professeur Titulaire, Université Gaston Berger Saint-Louis (Sénégal)
- **WAKPONOU** Anselme, Professeur HDR, Université de N'Gaoundéré (Cameroun)
- **KOBY** Assa Théophile, Maître de Conférences, UFHB (Côte d'Ivoire)
- **SOKEMAWU** Koudzo, Maître de Conférences, UL (Togo)



## EDITORIAL

La création de RIGES résulte de l'engagement scientifique du Département de Géographie de l'Université Alassane Ouattara à contribuer à la diffusion des savoirs scientifiques. RIGES est une revue généraliste de Géographie dont l'objectif est de contribuer à éclairer la complexité des mutations en cours issues des désorganisations structurelles et fonctionnelles des espaces produits. La revue maintient sa ferme volonté de mutualiser des savoirs venus d'horizons divers, dans un esprit d'échange, pour mieux mettre en discussion les problèmes actuels ou émergents du monde contemporain afin d'en éclairer les enjeux cruciaux. Les questions environnementales, urbaines, sanitaires, de transport et d'immigration ont fait l'objet d'analyse dans ce présent numéro. RIGES réaffirme sa ferme volonté d'être au service des enseignants-chercheurs, chercheurs et étudiants qui s'intéressent aux enjeux, défis et perspectives des mutations de l'espace produit, construit, façonné en tant qu'objet de recherche. A cet effet, RIGES accueillera toutes les contributions sur les thématiques liées à la pensée géographique dans cette globalisation et mondialisation des problèmes qui appellent la rencontre du travail de la pensée prospective et de la solidarité des peuples.

**Secrétariat de rédaction**

**KOUASSI Konan**

## COMITE DE LECTURE

- KOFFI Brou Emile, Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- ASSI-KAUDJHIS Joseph P., Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- BECHI Grah Félix, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- MOUSSA Diakité, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- VEI Kpan Noël, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- LOUKOU Alain François, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- TOZAN Bi Zah Lazare, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- ASSI-KAUDJHIS Narcisse Bonaventure, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- KOFFI Yao Jean Julius, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire).

## Sommaire

### **GIBIGAYE Moussa ; GOUNOUKON Rose ; TENTE Brice**

Spatialisation, usages et perspectives de gestion durable des espèces  
nourricières en milieu rural dans la commune de Tori-bossito 7

### **Ama-Edi KOUYA ; Tchilabalo BANASSIM**

Susceptibilité du mont Oukouvlé à l'aléa éboulements sur le plateau Akposso  
au sud-ouest du Togo 26

### **MBAIHADJIM Jéchonias ; DJEBE MBAINDOGOU**

Les caractéristiques hydroclimatiques et les inondations à Moundou au sud -  
ouest du Tchad 46

### **DIOMANDE Soumaïla ; TUO Péga ; COULIBALY Moussa**

Dynamique urbaine et gestion de l'environnement dans la ville de Man (ouest  
de la Côte d'Ivoire) 59

### **CISSOKHO Dramane ; SY Oumar ; SOMADJAGO Mawussé**

Des conséquences de la construction de collèges d'enseignement moyen par  
les émigrés dans la commune de Ballou (Sénégal) 85

### **GBOCHO Yapo Antoine**

Dynamique démographique, spatiale et dégradation de l'environnement  
urbain à Vavoua (centre-ouest de la Côte d'Ivoire) 97

### **ISSAKA Hamadou ; CASSIDY Johnson**

Niamey face au défi du développement urbain sensible aux risques :  
multiplicité des acteurs et déficit de synergie 110

### **KANGA Koco Marie Jeanne ; AKA Kouadio Akou**

Le commerce des produits dérivés du manioc à Abidjan : le cas de la  
pâte de *placali* 131

<b>KONAN Amani Fulgence ; KACOU N'guessan François ; TRAORÉ Kinakpefan Michel</b>	149
Station-service de Zoukougbeu et redynamisation de l'espace urbain	
<b>Adama KONE ; Malick TIMBINE ; Dr. Ibrahima SAMAKE ; M. Joachim SIDIBÉ ; Pr. Balla DIARRA</b>	161
Migration interne dans le district et les zones périurbaines de Bamako : motifs de départ, stratégies d'insertion sociale et relation avec la zone d'origine	
<b>YAPI Atsé Calvin ; KOFFI Brou Emile</b>	180
La transgression des outils de planification urbaine dans la ville de Yamoussoukro (cote d'ivoire)	
<b>Damitonou NANOINI</b>	195
Dynamique urbaine de la ville de Kara (Nord-Togo) et problématique de son approvisionnement en produits vivriers	
<b>SAGNON Ibrahima ; OUATTARA Teninan Hugues ; BÉCHI Grah Félix</b>	207
L'essor du tourisme dans la région de Gbêké (Côte d'Ivoire) : mythe ou réalité ?	
<b>Abalo KOKOLOU</b>	237
Les enjeux de l'immatriculation des véhicules de transport routier au Togo	
<b>ACQUET Apie Marie Martine ; NIAMKE Gnanké Mathieu ; SYLLA Yaya ; ANOH Kouassi Paul</b>	257
Commerce et dégradation de l'environnement dans le marché de Cocovico (Cocody-Abidjan)	
<b>KONE Bakary ; TAPE Bi Sehi Antoine</b>	273
Politique et pratique sanitaire en Côte d'Ivoire	
<b>MIALO Edwige S. ; SOUSSIA Theodore ; KOUMASSI Dègla Hervé</b>	290
Indicateur d'accès à l'eau potable (IAEP) et prévalence diarrhéique dans la commune de Lalo au sud-Benin	

- KONE Tanyo Boniface; SANOGO Pongathie Adama ; BOHOUSSOU N'Guessan Séraphin** 304
- L'automédication : un itinéraire de soins prisé par les populations des quartiers Belleville, Broukro et Kennedy (Bouaké)
- YETONGNON J. Eric Georges , SEWADE SOKEGBE Grégoire** 321
- Modes de gouvernance des ressources en eau dans l'arrondissement de Dogbo-tota dans la commune de Dogbo au sud-ouest du Benin
- KOUASSI N'guessan Gilbert ; YAO Affoua Marie Rose ; GOGBE Téré** 347
- Occupation de l'espace dans la ville d'Abidjan : du laisser-faire au désordre urbain à Port-Bouët
- BOSSON Eby Joseph ; KOUASSI-KOFFI Amenan Micheline ; SERHAN Nasser** 367
- L'apport du numérique dans le processus d'immigration en Côte d'Ivoire
- KOFFI Yéboué Stéphane Koissy ; KRA Kouadio Joseph , ADIGRA Mousso Emmanuel** 387
- Quelles synergies entre collectivités décentralisées et associations villageoises pour le développement rural endogène dans la commune de Bongouanou ?

OCCUPATION DE L'ESPACE DANS LA VILLE D'ABIDJAN : DU LAISSER-FAIRE AU  
DESORDRE URBAIN A PORT-BOUËT

KOUASSI N'guessan Gilbert  
Maître-Assistant,  
Université FHB d'Abidjan,  
[E-mail: nguessangilbertkouassi@yahoo.fr](mailto:nguessangilbertkouassi@yahoo.fr)

YAO Affoua Marie Rose  
Doctorante,  
Université FHB d'Abidjan,  
[E-mail: marielois@live.fr](mailto:marielois@live.fr)

GOGBE Téré  
Professeur Titulaire,  
Université FHB d'Abidjan,  
[E-mail: gogbetere@yahoo.fr](mailto:gogbetere@yahoo.fr)

RESUME

Cette étude vise à montrer les insuffisances des collectivités face au désordre urbain dans les communes périphériques de la ville d'Abidjan. Elle identifie spécifiquement les causes et les manifestations à travers les formes et les zones de concentrations du désordre dans l'espace urbain. Elle analyse en outre les mécanismes et les perspectives de solutions mis en place par les autorités communales pour juguler le désordre à travers la politique environnementale et du développement durable.

L'approche hypothético-déductive a servi de base à l'atteinte des objectifs et à la vérification des hypothèses de cette analyse.

Cette méthode utilisée s'est appuyée sur les techniques suivantes : la recherche documentaire, l'observation, l'inventaire et l'enquête par questionnaire. Il ressort de cette étude que des facteurs d'ordre technique, administratif, réglementaire et socioéducatif sont les causes du désordre dans la ville. Le désordre se manifeste à travers tous les quartiers de Port-Bouët par des constructions irrespectueuses des normes de l'urbanisme, la prolifération de l'habitat précaire et l'insalubrité urbaine, causant ainsi des dysfonctionnements dans la structuration de l'espace. En outre, des stratégies et des politiques nationales en faveur de l'amélioration des cadres de vie pourront contribuer à la gouvernance intelligente locale au profit des populations.

Mots clés : Désordre urbain, politique environnementale, pouvoirs publics, Port-Bouët, Côte d'Ivoire.

ABSTRACT

This study aims to show the inadequacies of the communities to effectively fight against the urban disorder in the peripheral communes of the city of Abidjan. It identifies the causes and the demonstrations the forms and concentrations zones of the urban disorder urban space.

Finally, our study analyzes the mechanisms and the prospects for solutions to the urban disorder. The hypothetical-deductive approaches were used as a basis for the attack of the objectives and the checking assumptions of this analysis.

The method used was based on the following techniques: documentary research, observation, inventory and questionnaire survey. It emerges from this study that, factors of technical order, administrative, regulatory and social education are the causes of disorder in the city. The disorder appears through all the district of Port Bouet by disrespectful constructions of the standards of town planning the proliferation of the precarious habitat and urban insalubrity, thus causing dysfunctions in the structuring of space. Moreover, of the strategies and the national policies in favor of the improvement of living environments will be able to contribute to the local intelligent governance with the profit as of populations.

Keys Word : Urban disorder, environmental policy, public authorities, Port-Bouët, Côte d'Ivoire.

## INTRODUCTION

La croissance urbaine est l'un des faits les plus marquants de la planète depuis la deuxième moitié du 18<sup>e</sup> siècle. Elle s'exprime à travers un taux d'urbanisation de près de 47% en Côte d'Ivoire. Abidjan est la ville qui a connu un très fort taux de croissance urbaine. De 10% l'an, le taux de croissance de la ville s'est stagné à environ 3.6%, l'un des plus dynamiques du pays. De quelque milliers d'habitants en 1900, la population est passée à près de 2 millions en 1998 et près de 5 millions en 2014 (RGPH, 2014). Abidjan connaît également une croissance spatiale rapide de 3500 hectares en 1960, la superficie est passée à 65000 hectares en 2014 (INS, 2014). Elle pose avec acuité de nombreux problèmes parmi lesquels le logement, le déplacement, l'insalubrité mais également l'occupation désordonnée des citadins dans l'espace urbain. Les espaces les plus touchés par la prolifération des activités et le désordre généralisé sont les quartiers périphériques de la ville.

Malgré l'existence d'un cadre juridique et réglementaire très rigide et contraignant en matière d'urbanisme, la ville a subi d'importantes transformations qui enlaidissent le paysage et affectent l'organisation spatiale de la ville. Port-Bouët, une commune au sud de la ville d'Abidjan n'échappe pas à ces dysfonctionnements. Manifestement, on assiste à l'installation désordonnée des populations et même des réseaux routiers et d'assainissement sont pris d'assaut par des activités informelles. Cette situation entraîne malheureusement la dégradation des cadres et des conditions de vie des citadins. De plus, la longue crise socio-politique et militaire qu'a connue la Côte d'Ivoire, depuis décembre 1999 a exacerbé cette situation déjà critique. C'est dans ce contexte que s'inscrit cette recherche.

L'objectif général de cette étude est de montrer comment les insuffisances en matière d'urbanisme et les pressions démographiques entraînent le désordre dans l'occupation de l'espace urbain. L'hypothèse de cette étude est la suivante : le laxisme dans la gestion de l'espace public par les autorités de la commune de Port-Bouët favorise l'occupation anarchique de l'espace.

Les préoccupations de recherche qui ressortent de cette étude sont les suivantes :

Quelles sont les causes de ces désordres dans la commune ?

Comment se manifeste le désordre dans l'espace communal ?

Quels sont les solutions envisagées pour endiguer l'ampleur du désordre à Port Bouët ?



## 1. Méthode de collecte des données

L'étude a été menée à l'échelle de la commune de Port-Bouët. Trois techniques ont été utilisées pour collecter les informations. Il s'agit de la recherche documentaire, de l'observation directe, des enquêtes par questionnaires.

La recherche documentaire a porté essentiellement sur des données urbanistiques et environnementales, statistiques et cartographiques. Ces différentes informations ont été collectées dans les bibliothèques de l'IRD, ORSTOM, IGT et l'ENSEA. L'observation directe concerne les équipements, les services et les activités urbaines.

Notre espace d'étude est la commune de Port Bouët qui compte 3 secteurs avec 13 grands quartiers auxquels se greffent 45 sous quartiers. Pour constituer notre échantillon, notre choix s'est porté sur les acteurs du désordre urbain à savoir les autorités administratifs, les ménages et les couches socioprofessionnelles des communes soumises à notre étude. Parmi ces acteurs nos questionnaires se sont adressés particulièrement aux ménages et aux commerçants qui sont plus présents dans le désordre urbain.

Ainsi au recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2014, la commune de Port-Bouët comptait 78106 ménages qui constituent notre population cible.

La taille de l'échantillon a une influence fondamentale sur la précision des estimations réalisées sur les caractéristiques de la population-mère.

Pour des raisons économiques, il est nécessaire d'utiliser une taille d'échantillon la plus réduite possible tout en obtenant un taux de confiance suffisant.

Trois paramètres doivent être pris en compte pour la détermination d'une taille minimum d'échantillon :

La marge d'erreur que l'on se donne pour la grandeur que l'on veut estimer,

Le taux de confiance que l'on souhaite garantir sur la mesure,

La proportion connue ou supposée dans la population-mère.

Soit a formule suivante :

$$n = t^2 \cdot \frac{p \cdot (1-p)}{e^2}$$

Source : Esso E.(2013)

Dans cette formule on appelle :

N : la taille de la population-mère,

n : la taille de l'échantillon,

e : la marge d'erreur,

t : le coefficient de marge déduit du taux de confiance,

p : la proportion des éléments de la population-mère qui présentent une propriété donnée.

Dans ce cas d'espèce il s'agit de la proportion des ménages qui occupent de manière anarchique l'espace urbain. Cette proportion est de 55.85% soit un p égal à 0,55

Les taux de confiance les plus utilisés et les coefficients de marge associés sont donnés dans le tableau suivant :

Taux de confiance	Coefficient de marge (t)
90 %	1,65
95 %	1,96
99 %	2,57

Source : Techniques de collecte de données socio-économiques (2013)

Pour un taux de confiance de 95%, nous avons alors un coefficient de marge (t) de 1,96 et une marge d'erreur de 5% (0,05)

$$n = \frac{(1,96)^2 * 0,55(1-0,55)}{(0,05)^2} = 381 \text{ ménages à enquêter}$$

Tableau 1 : Répartition proportionnelle des 381 ménages dans les zones de concentration de désordre urbain de Port-Bouët

Liste des secteurs	Effectif total des Ménages (N)	Pourcentage %	Echantillon total (N)
Secteur I (Port-Bouët centre)	21669	28	93
Secteur II (Vridi)	21441	28	78
Secteur III (Route de Bassam)	34242	44	210
Total	77352	100%	381

Source : RGPH 2014, et nos enquêtes 2015

L'enquête par questionnaire a concerné également les commerçants. Selon les données du RGPH de 2014, à Port-Bouët on dénombre 38331 commerçants composés de 18124 hommes soit 47.28% et 20207 femmes soit 52.72%.

Pour la faisabilité, un échantillon de 381 commerçants a été identifié (tableau 1). La crédibilité de l'extrapolation des résultats de cette enquête à l'ensemble de la population cible sera fonction de la représentativité de cet échantillon. Cette représentativité réside en la technique du choix des individus à enquêter. Ainsi, avons-nous eu recours à une technique empirique qui est celle du choix raisonné. Cette technique nous a permis de choisir les individus à enquêter selon plusieurs critères. Ces critères sont le nombre de commerçants par commune, la nationalité, le sexe, l'âge, le type d'activité...

Nous avons choisi nos enquêtés à partir d'un sondage aléatoire à choix raisonné basé sur un certain nombre de critères jugés pertinents, à savoir : l'âge de l'enquêté, sa nationalité, son sexe, sa profession, son niveau d'instruction, sa durée de résidence dans le quartier.

- le sexe : ce critère, nous a permis de déterminer la part des femmes et des hommes dans la population de la commune de Port Bouët 50,33 % de sexe féminin contre 49,67 % de sexe masculin.

- l'âge : la connaissance de l'âge des chefs de ménage, nous a permis d'apprécier leur durée dans le quartier et même dans la commune et par conséquent d'apprécier de façon objective la qualité de leur cadre de vie et la dégradation environnementale de leur lieu de résidence.

- le niveau d'instruction : Elle nous a permis d'appréhender le comportement des individus vis-à-vis de leur cadre de vie ou de leur environnement qui est variable selon qu'ils sont instruits ou pas, donc conscients ou pas des actes de dégradation de leur cadre de vie.

- la situation socioprofessionnelle des ménages : cette variable nous a permis de voir l'activité exercée par le chef de ménage ainsi que son niveau de revenu. Cette variable nous a permis d'apprécier le niveau et les conditions de vie de la population dans la commune de Port Bouët.

Le choix de ces critères est guidé par le seul objectif de diversifier non seulement les enquêtés mais aussi de choisir des individus qui apprécient de façon objective la qualité de leur niveau et leur condition de vie.

L'échantillon est présenté comme suit : 182 hommes et 199 femmes, ce qui donne un total 300 commerçants à enquêter à Port-Bouët.

## 2. RESULTATS DE L'ETUDE

Les résultats tournent autour des causes, des manifestations et des perspectives de solutions.

### 2.1 Les causes du désordre urbain

#### 2.1.1 Un cadre technique, administratif et réglementaire défaillant

La Côte d'Ivoire depuis ces dernières décennies a mis en place une législation en matière d'urbanisme, afin de prévenir toutes sortes de dérèglements en occurrence le désordre, l'anarchie dans la structure et le paysage urbain. Ces documents sont de trois (3) types, les documents d'urbanisme directeur, les documents d'urbanisme opérationnel, les documents dits de règlement d'urbanisme (ATTA, 1994) in KOUASSI (2009).

Cependant, la mise en œuvre de cette législation est loin d'atteindre les objectifs poursuivis par la politique de préservation du cadre urbain. Aussi, la dégradation actuelle du cadre de vie urbain constatée dans les villes ivoiriennes est-elle due essentiellement à quatre facteurs : une défaillance sur le plan technique, administrative et politique, une défaillance dans l'exercice du pouvoir public, les conflits de compétences entre les services administratifs et le manque d'une éducation mésologique des populations.

#### 2.1 .1.1 Défaillance au niveau technique et administratif

Au niveau technique les défaillances sont perçues au niveau de la connaissance du schéma directeur, du plan d'urbanisme de détails dans les lotissements.

Concernant le Schéma Directeur d'Urbanisme (Arrêté MECU n° 0672 du 28 juin 1993) tout comme le Plan d'Urbanisme Directeur définit les grands axes de développement de la ville et ses principales structures. Il peut couvrir une ou plusieurs agglomérations à la fois, et indique les zones non constructibles ainsi que les réserves pour les équipements publics. Par ailleurs, il dimensionne le domaine urbain de l'Etat à soumettre à la purge des droits coutumiers, en vue de la constitution de réserves foncières. Enfin, le schéma directeur a pour finalité générale d'encadrer et assurer le développement coordonné des agglomérations urbaines.

Cependant sur les 381 ménages interrogés à Port-Bouët près de 98% ignorent l'existence de ce schéma directeur d'urbanisme. En effet, après l'approbation du Schéma directeur d'urbanisme du grand Abidjan par décret n°2000-669 du 06 septembre 2000, l'administration n'a pas suffisamment fait de diffusion si bien que cet important instrument est méconnu des nombreux acteurs de lotissement et de la population. Il faut noter également qu'aucune

matérialisation physique ou de bornage n'a été faite dans les périphéries de Port-Bouët. Par conséquent, de nombreux plans de lotissement effectués dans le périmètre communal ne sont pas conformes aux prescriptions du schéma directeur (MCU, 1988).

Ensuite, les plans d'urbanisme de détails complètent le plan d'urbanisme directeur en précisant, pour le secteur le détail de l'organisation urbaine et les règles d'occupation du sol. Il fixe également les modes d'utilisation en fonction du quartier ou d'un ilot.

Enfin, le lotissement est une opération d'urbanisme qui a pour objet ou pour effet la division volontaire en lots d'une ou plusieurs propriétés foncières, en vue de la vente ou de la location. Les lots créés par les (Arrêté du 09 juillet 1936), décrets 67-18, 70-294 et 77-906 des 11 Janvier 1967, 13 mai 1970 et 6 novembre 1977) sont destinés à usage d'habitation, de jardin ou d'établissement industriel ou commercial. On distingue : les lotissements administratifs qui sont initiés soit par le Sous-préfet soit par le Maire ; les lotissements privés d'habitation, élaborés pour un propriétaire privé en zone urbaine en vue de la production de terrains à usage d'habitation, destinés à être vendus nus ou après une opération immobilière ; les lotissements villageois réalisés le plus souvent sur des terrains non immatriculés, au bénéfice d'une ou plusieurs collectivités villageoises.

Il est donc regrettable de constater que de nombreux acteurs de lotissement n'ont aucune notion en matière d'urbanisme, si bien que bon nombre de lotissement n'obéissent pas aux normes urbanistiques telles que les quartiers Gonzagueville, Adjoufou, Jean foly, Anani. Parfois ce sont des analphabètes acteurs informels qui ne dressent pas d'état des lieux où du moins ces états sont dressés par des géomètres non agréés qui ne maîtrisent rien (nos enquêtes 2015). En outre, la dématérialisation des limites des territoires villageois constitue un véritable problème de lotissement dont les conséquences sont les chevauchements des plans de lotissement et des conflits fonciers. Les lotissements sont négociés en fonction des opportunités sans que les lots ne soient enregistrés dans un dispositif de réglementation de l'occupation du sol (Maire, 2015).

Par ailleurs, on assiste sous les regards impuissants des autorités administratives et municipales à des déclassement et morcellements des réserves administratives (espaces verts équipements). Même les bas-fonds, vallées, dépressions maraîchères font l'objet de construction.

#### 2.1.1.2- Au niveau politique

Pour mettre en valeur un terrain dans les communes, l'intéressé s'il n'est pas propriétaire terrien, obtient le lot après achat où il fait valider son nom dans le guide à la sous-préfecture. Le sous-préfet, Président de la commission d'attribution et de retrait des terrains urbains lui délivre une lettre d'attribution du terrain après la réunion des membres de ladite commission conformément au décret n°78-690 du 18 Août 1978 portant réglementation de la procédure d'attribution des lots de terrains urbains et abrogation du décret n°70-328 du 25 Mai 1970. Il consulte un géomètre expert pour l'établissement du dossier technique qu'il transmet au Ministère de la Construction et de l'Urbanisme en vue de l'obtention de l'Arrêté de Concession Définitive (ACD), (MCU, 1988).

Avec la lettre d'attribution ou l'ACD, l'acquéreur doit impérativement se conformer à la loi n°65-248 du 4 Aout 1965, décret n°92-398 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 portant réglementation du permis de construire et abrogeant le décret n° 77-941 du 29 novembre 1977 à son article 1<sup>er</sup>

« quiconque désire entreprendre une construction à usage d'habitation ou non doit au préalable, obtenir un permis de construire ». Le permis de construire est délivré par le Maire de la commune conformément à la loi n°2003-208 du 7 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences des collectivités territoriales et le décret n°2005-261 fixant les règles de leurs projets de développement.

La plupart des lotissements initiés à dans les communes de Port-Bouët n'ont pas suivi la procédure en vigueur non seulement à cause de la lenteur administrative, mais aussi par la faute de certains agents administratifs qui sous la pression de leurs supérieurs hiérarchiques font approuvés des plans. Il s'agit des quartiers Jean foly, Vridi canal, Gonzagueville, abattoir et Toviato.

Toutefois, il est à noter qu'au niveau de la procédure d'approbation, il existe quelques lacunes. En effet le décret n°95-520 du 05 juillet 1995 portant organisation des procédures d'élaboration, d'approbation et d'application des lotissements du domaine privé urbain de l'Etat et des communes a été pris sans abroger. En plus ce décret n'a même pas fait cas du décret du n°77-906 du 06 novembre 1977, relatif aux lotissements villageois de sorte que le ministère de la construction et de l'urbanisme ne sait pas lequel des deux décrets doit être appliqué.

La non application stricte de la loi 94-618 du 13 novembre 1994 qui confère aux urbanistes agréée le monopole de réalisation des études d'urbanisme. Celle de 70-487 du 03 Aout 1970 permettant aux géomètres agréés d'établir le dossier d'état des lieux de la zone à aménager et de procéder à l'application du plan approuvé, entravent la procédure d'application d'approbation des plan de lotissements. On est même tenté de dire que les lois et décrets régissant les lotissements ne font aucun effet d'application sur le terrain. Enfin le retard dans la délivrance du titre de propriété constitue un véritable handicap dans les opérations de lotissement. Selon l'arrête du 0-100 du 16 septembre portant nouvelle réglementation des titres de propriété, la durée d'acquisition du titre de propriété après la conformité des dossiers complets du requérant est de deux (2) mois (MCLAU, 2013). Mais le constat sur le terrain est que ce délai va au-delà des deux mois voir un à deux ans pour 77,89% des propriétaires enquêtés.

### 2.1.2 -Des collectivités locales en perte de pouvoirs dissuasifs

En tant que garant de la nation, les pouvoirs publics ont failli à leur mission, alors qu'ils ont « le pouvoir d'orienter le développement de la ville parla législation et le financement » (BEAUJEU-G. J, 1980). Ils restent l'une des premières causes de la dégradation de l'environnement urbain. L'implication partielle et non efficace des pouvoirs publics dans les problèmes d'aménagement se dégage aussi dans la façon dont ceux-ci prennent en charge la gestion de l'environnement. On assiste également à un laisser-faire malgré les textes édités dans le cadre institutionnel et réglementaire de la gestion publique. Les pouvoirs publics se distinguent par un laisser-aller et une complaisance à l'égard des pollueurs ou anarchistes, en ne faisant pas respecter la loi dans sa rigueur. Les pouvoirs publics n'interviennent qu'au coup après coup (érosion, prolifération des déchets) et non sur la base d'un système de prévention ou d'un planning global de gestion de l'environnement urbain, tout en faisant abstraction de certains principes écologiques ou lois générales qui font fonctionner les écosystèmes.

A titre d'exemple quelques efforts louables pour autant sont fournis pour organiser l'environnement urbain, malheureusement ces actions d'éclats pour la plus part sont ponctuelles laissant la ville dans une profonde impasse (*loi des rapports dans l'environnement*). Le principe d'une niche ou une espèce est bafoué lorsque les pouvoirs publics restent silencieux face à la prolifération des sources de pollution sonore dans les quartiers résidentiels, de repos ou d'études. Ici l'allusion est faite non seulement aux vacarmes des cultes animées jours et nuits, mais aussi aux cohabitations incommodes (toilettes malsains - citadins, décharges brutes - restaurants de rue, plates-bandes - chaussées...).

Le district d'Abidjan viole la loi de l'organisation hiérarchique en organisant parallèlement le service de salubrité qui intervient dans les communes. Ainsi, il provoque une confusion et un conflit de compétences, une certaine négligence de la part de ces mêmes services organisés au niveau des communes. Plusieurs chefs de service titularisés par les autorités publiques sont sans qualification, ni formation requise. Ils enfreignent le principe de la Responsabilité des spécialistes

En intervenant souvent en aval pour résoudre les grandes catastrophes écologiques, les pouvoirs publics ne s'inspirent pas du principe de la gestion éco-systémique qui prône la planification, la programmation, le suivi, l'évacuation et la rétroaction. En observant une disparité de textes comportant certaines lacunes et qui sont souvent violés par la population et par les Pouvoirs publics eux-mêmes, l'Etat méprise le droit de l'environnement urbain.

En laissant la population ignorante face aux questions écologiques, le gouvernement n'accorde pas de l'importance à l'écologie sociale ou l'éducation mésologique. La non mise en pratique de la politique du pollueur-payeur et les différents gaspillages sous l'œil désintéressé des Pouvoirs publics sont des preuves d'une urbanisation non maîtrisée ou de la non intériorisation des stratégies d'éco-développement.

Au nombre de ces défaillances, notons aussi les insuffisances dans l'exercice de la municipalité de Port Bouet. Celle-ci se trouve souvent confronté à des difficultés au niveau de la gestion des ressources humaines. En effet, dans son fonctionnement, la municipalité n'associe pas les populations à la gestion des affaires communales. Cette absence de collaboration empêche la gestion saine et durable de l'espace urbain.

Ainsi tous les espaces déguerpis en 2011 ont-ils été recolonisés par les populations parce qu'il n'y a pas eu de suivi des actions entreprises. En outre, certains agents de la mairie installent les commerçants sur les espaces publics ou laissent les commerçants l'occuper. De plus, les agents commis à la collecte des fonds de tickets proposent des tickets parallèles à 100 francs aux commerçants qui occupent illégalement certains espaces publics. Encore, une commerçante nous explique que lors des contrôles supposés spontanés par la municipalité, les commerçants sont informés par ces "agents collecteurs" afin de quitter momentanément le site. La faiblesse des moyens de la mairie à canaliser les acteurs économiques et ses propres agents pose un problème de l'occupation anarchique de l'espace public comme le montre la photo 1 ci-dessous.



Photo 1 : Une divagation fréquente d'animaux dans le quartier Hôpital à Port- Bouët



Cliché : YAO Affoua.Marie et al, Mars 2016

### 2.1. 3 - Les conflits de compétences entre les services

Plusieurs textes et lois relatifs à la gestion des ordures ménagères ont été adoptés par le législateur (loi n° 96-766 du 3 octobre 1996 portant code de l'environnement, loi n° 98-19 portant statut et attribution du FNDE, loi n° 2003-208 du 7 juillet 2003 portant transfert des compétences aux collectivités locales, loi n° 2001-478 du 9 août 2001 portant statut du District d'Abidjan) (Ministère des Infrastructures Economiques, 2011).

Mais ces textes engendrent des conflits de compétence entre les différentes structures chargées de la gestion des ordures ménagères à Port Bouët. En effet, selon la nouvelle stratégie de gestion des déchets ménagers, le Ministère chargé de l'environnement et le District d'Abidjan ont tous deux la compétence de réaliser des centres d'enfouissement techniques en qualité de maître d'ouvrage. Ces compétences concurrentes sont de nature à engendrer des conflits de compétence entre le District d'Abidjan et le Ministère de l'Environnement concernant la réalisation de ces ouvrages. De tels conflits sont sources de blocages dans la gestion des ordures dans la commune. La situation devient plus grave lorsque les pré-collecteurs bénévoles grossissent discrètement les décharges improvisées avec le contenu de leur charrette. Tout ceci contribue à la naissance et à la multiplication des dépotoirs sauvages un peu partout dans le commune de Port-Bouët.

La loi N° 2003-208 a attribué les étapes de la gestion des ordures au District d'Abidjan et aux communes, mais elle n'a pas établi de dispositions relatives au financement de ces différents maillons. Cette loi s'insère difficilement dans le système de financement préexistant, ce qui rend difficile sa mise en application (MIE, 2011).

### 2.1.4 - Manque d'une éducation mésologique

Quatre-vingt-dix pourcent (90%) des populations des quartiers précaires de Port-Bouët sont pour la plupart d'origine rurale (Mairie 2015). Soixante pourcent (70%) de cette population proviennent du milieu rural et vingt pourcent (20%) de la sous-région ouest africaine (notre enquête, 2017). Par manque d'éducation et de sensibilisation à l'hygiène environnement ou

l'assainissement du cadre de vie. Cette situation se manifeste par des occupations des espaces non *aedificandi*, ignorant la législation en vigueur.

Aussi l'absence de coordination entre politique urbaine et politique environnementale, dès les débuts de l'extension urbaine à Abidjan surtout à Port Bouët a largement contribué à l'accentuation de la désarticulation urbanisation-environnement. En effet, les différents conflits entre les autorités et les ménages ont pour conséquence majeure la marginalisation du cadre de vie au profit de l'accumulation économique issue de la rente foncière ou commerciale.

## 2.2 Les manifestations du désordre urbain à Port-Bouët.

La notion de désordre urbain peut avoir diverses définitions selon le point de vue que l'on adopte. Utilisé de manière courante, il est synonyme de violence urbaine, d'incivilité ou du malaise des banlieues. Cependant, dans le cadre de la présente étude, le désordre urbain devra être perçu comme un dysfonctionnement social lié à un manque de qualité urbaine et de lisibilité de l'espace. ROULLET-SUREAU (2007) et RANGEON (op.cit.) ajoutent également que, l'expression du désordre urbain peut également désigner notre incapacité à penser l'évolution du phénomène urbain en raison de son caractère extraordinairement complexe, hétérogène et foisonnant. Ainsi, le premier point de cette analyse se focalisera sur l'identification et la localisation des différentes les formes de désordre urbain qui est possible d'observer dans la commune de Port-Bouët.

### 2.2.1- Les formes de désordre urbain dans la commune de Port-Bouët

#### 2.2.1.1 Désordre provoqué par la présence remarquable des habitats précaires à Port-Bouët

La poussée démographique générale des villes africaines liée aux effets conjugués de l'exode rural et l'excédent naturel, s'est traduite par une extension démesurée des villes (MARGARET, 1991) cité par KOUASSI (2009). Selon MERLIN (2000), l'organisation et l'extension de ces villes africaines s'est faite «de façon spontanée et précaire avec le développement des bidonvilles sur des terrains appartenant à l'Etat ou achetés à des lotisseurs privés et vers les périphéries et autres espaces qui naguère étaient plus ou moins naturels ou à vocation agricole». Dans le contexte d'explosion démographique (78106 ménages) et d'intensification des activités économiques (38331 commerçants), les espaces urbains de Port-Bouët ont cependant subi de fortes mutations pour la plupart localisés à l'orée de certaines périphéries.

Ainsi, dans ces périphéries les quartiers présentés, sont décrit comme étant des quartiers marginaux se trouvant très souvent dans des zones inappropriées à la construction d'habitations KOUASSI (2009). Ainsi à Port-Bouët les occupations irrégulières de terrain couvrent en moyenne le quart de la superficie urbanisée (Tableau 2).

Tableau 2 : Surfaces en ha occupés par l'habitat à Port-Bouët

Type d'habitat	Cour	Collectif économique	Individuel	Précaire	Totale
Surface en ha	28,14	20,70	153, 58	385,31	587,73
Pourcentage	1,24%	5 ,8%	6 ,83%	54 ,10%	10,44%

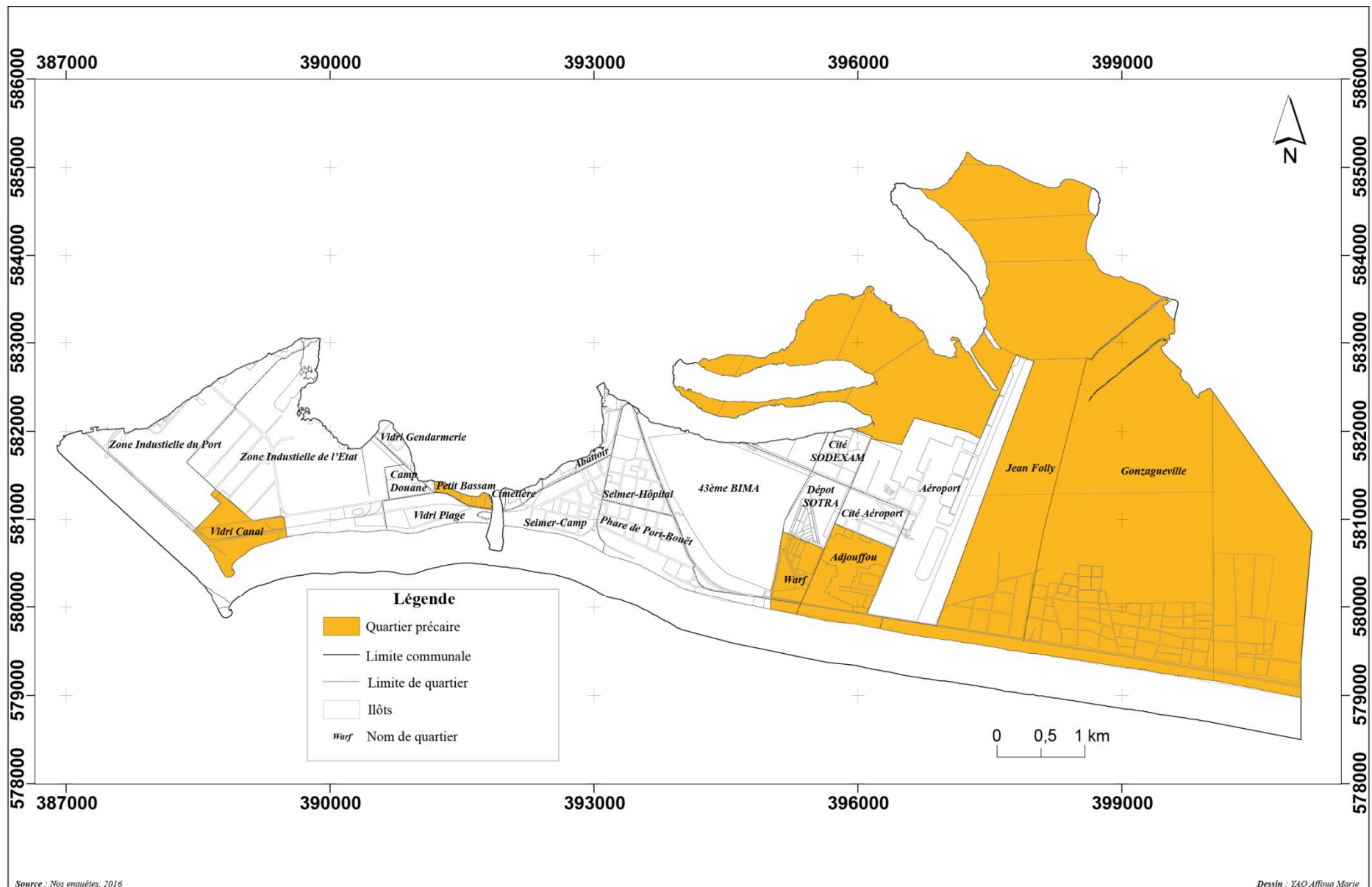
Source BNETD 2014

L'habitat précaire qui représente 54,10% tandis que l'habitat cour représente 1,24%, est le résultat d'un exode rural massif et d'une immigration incontrôlée associée à une urbanisation déséquilibrée sans structures d'accueil adéquates et sans emplois. Les traits caractéristiques de ces quartiers sont : habitats non planifiés, habitats à dominance en bois, une occupation non organisée selon les normes géométriques. Pour DIAKHATE (2009), c'est le manque de vision, conséquence directe du retrait de l'architecte de la planification qui affecte directement le paysage urbain des communes d'Abidjan.

Manifestement la commune de Port-Bouët compte à elle seule, douze quartiers regroupés en 7 grandes zones : Cimetière, Derrière wharf, Adjouffou, Gonzagueville, Vridi plage, Vridi canal, Pointe aux fumeurs précaires. Les quartiers spontanés de la commune de Port-Bouët comme indiqués sur la carte n°1 étaient au nombre de douze et se répartissaient comme suit : les quartiers situés sur le long ou à proximité du littoral au nombre de neuf ont fait l'objet de déguerpissement en 2015 et les quartiers situés sur le long ou à proximité de la lagune au nombre de trois.

Outre les quartiers précaires, cette commune dispose de 6,83% des habitats individuels et 5,8% d'habitats économiques, ce qui permet à la population présente dans ce type d'habitat de vivre dans des conditions acceptables. Il s'agit entre autres des quartiers Sogefia, vridi cite, cité policière.

Carte 1 : Densité d'occupation des quartiers précaires dans l'espace urbain de Port-Bouët en 2017



Les quartiers identifiés sur la carte 1 sont de tailles variables. Le quartier dénommé Adjouffou par exemple, abrite plus de 100 000 habitants en 2014. Il longe l'axe routier qui mène à la ville de Grand Bassam. L'un des sites précaires est Vridi plage, avec environ 2 500 habitants. Il faut noter que les quartiers ont une très forte densité de peuplement et un niveau de promiscuité très élevé de six personnes par pièce, (enquête, 2016). La précarité de l'habitat est caractérisée par une absence d'assainissement, d'eau potable et d'éclairage. La présence de ces quartiers précaires dans la commune détériore le paysage urbain (voir photo 2).

Photo 2 : Présence d'une construction précaire à Tofiato (Port -Bouët)



*(Cliché Yao Affoua 2016)*

#### 2.2.1.2 Le désordre dans l'assainissement public dans les quartiers

Les problèmes d'assainissement se traduisent par les difficultés d'évacuation des eaux usées et pluviales, la mauvaise gestion des ordures ménagères et la présence d'abondante broussaille à l'intérieur de la structure urbaine.

La commune de Port-Bouët souffre de l'insuffisance du réseau d'assainissement. Elle a été construite sans de véritables caniveaux, son site et sa configuration (bordure lagunaire et du littoral) ne facilitent pas les aménagements parce que l'ampleur des travaux à réaliser, nécessiteraient les investissements énormes que la récession économique financière actuelle ne permet pas de couvrir. En conséquence, le vieillissement et le manque d'entretien des infrastructures existantes sont autant d'obstacles à l'amélioration du cadre de vie (IRD, 1996). En dehors des constructions bâties des Sociétés Immobilières, les autres habitations sont dépourvues d'un réseau de canalisation. Quarante pourcent des voies de la commune sont obstruées par des dépotoirs d'ordures ménagères ou sont en état de dégradation très avancée. Le revêtement par bitume a disparu et les constructions précaires, non-conformes aux normes urbanistique empêchent le passage des eaux usées ou pluviales (voir photo 2).

Le système de canalisation sur les artères principales est parfois ensablé, entraînant ainsi les eaux de ruissellement vers les estuaires maritimes. Cette situation provoque la dégradation de l'environnement et du cadre de vie des populations. Pis, la présence continue des eaux usées entraîne l'apparition de très profonds ravinements sur les ruelles (Maire, 2015).

Les flaques d'eaux usées à l'entrée de l'abattoir perçues (photo 2) ainsi que sur l'axe de la

cité universitaire de Port-Bouët 3 jusqu'au marché de nuit en sont des hallucinantes. Aussi près de 80% des habitants profitent des pluies pour la vidange des fosses septiques pour échapper au prix onéreux de la vidange privée qui s'évalue entre 30.000 et 45.000 FCFA (Mairie, 2015). Le déversement dans les rues des eaux usées provenant des ménages (vaisselle, lessives...) offre un spectacle désolant comme l'indique la photo 2 ci-dessous.

Photo 2: Un dépotoir sauvage englouti sous les eaux de ruissellement près de l'abattoir de Port-Bouët



*(Cliché Yao Affoua et al, 2016)*

### 2.2.1.3 Le désordre sur les voies de circulation

Les trottoirs et les rues des communes sont devenus de véritables marchés à ciel ouvert. La fonction primordiale des voies de structuration qui facilitent la circulation est aujourd'hui battue en brèche (KOBAYASHI, 1998). Les commerçants choisissent de s'installer de prime abord dans les quartiers et /ou dans les rues les plus fréquentées.

Manifestement, la circulation est pénible dans la commune de Port-Bouët, quelque soit la voie empruntée. Elle est due à l'insuffisance d'infrastructures routières, mais aussi l'occupation anarchique des trottoirs par les vendeurs (voir photo 3). La route nationale est aussi occupée anarchiquement par les vendeurs et autres véhicules de transports. Cette situation conduit les voyageurs ou les automobilistes à passer de longues heures dans les embouteillages.

Ailleurs, la commune de Port-Bouët est soumise à la divagation des animaux. En effet le fonctionnement actuel de l'abattoir d'Abidjan pose d'énormes problèmes. C'est constamment que les troupeaux de bétail déambulent sur les artères publiques environnant l'abattoir au mépris des automobilistes et les habitants qui doivent redoubler de vigilance (Maire, 2015).

Ces réalités entraînent une véritable guerre des espaces au niveau du centre-ville. Une vive inquiétude est ressentie souvent chez les citoyens qui n'arrivent plus à comprendre ce genre de comportement au moment où les autorités locales et gouvernementales appellent à plus de civisme et surtout à l'éradication des espaces investis par le commerce informel (Maire, 2015).



Photo 3 : Installation anarchique des commerçants sur la voie publique à Port-Bouët centre

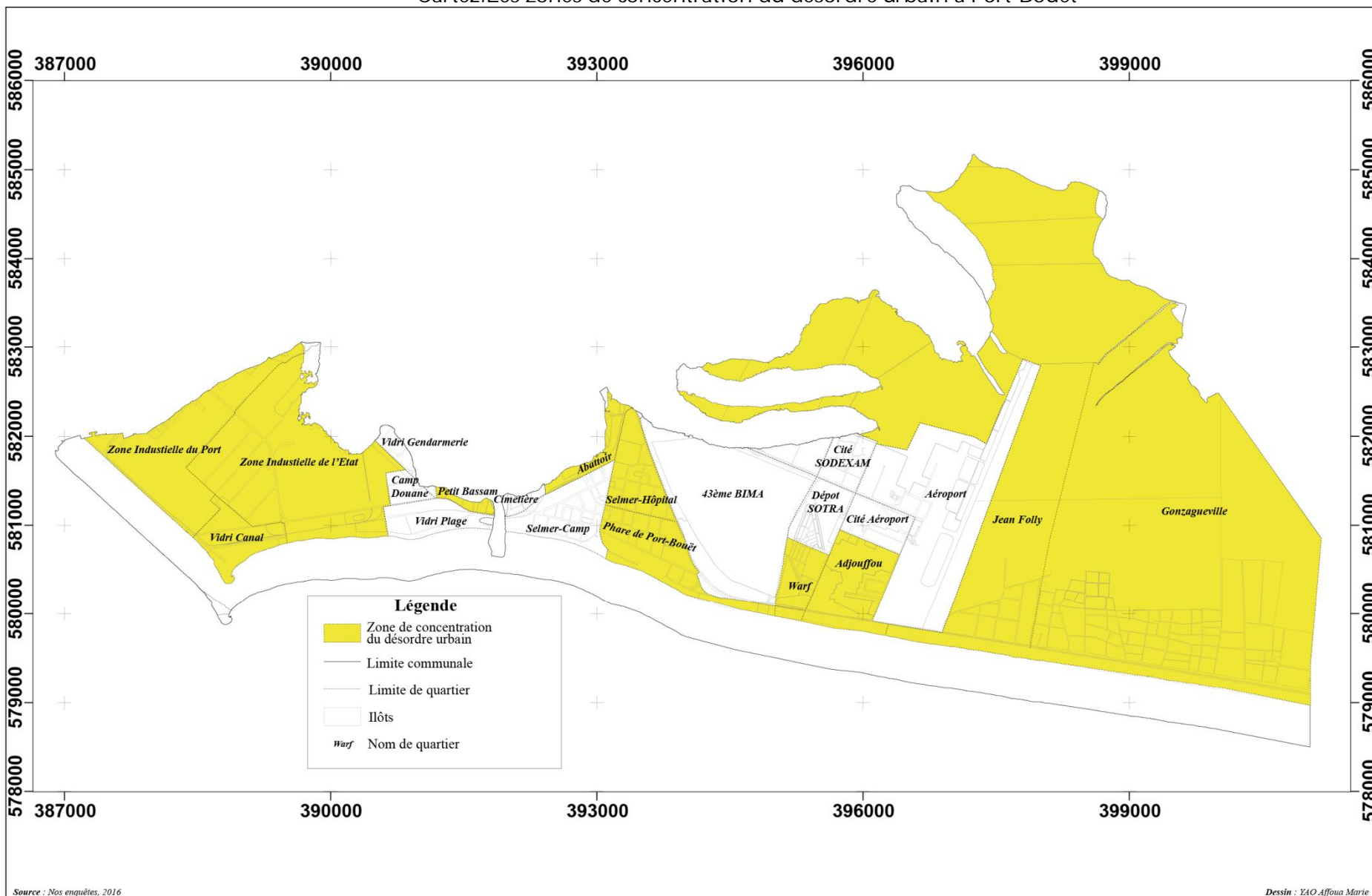


*(Cliché Yao A et al, 2016)*

### 2.2.2- Répartition des zones de désordre urbain sur le territoire communal

En tenant compte des entretiens réalisés avec les autorités locales de la commune, les différentes activités qui existent à Port- Bouët et les différentes caractéristiques d'habitat, les différentes zones de concentration retenues sont : les quartiers du secteur 1 et 3 selon le découpage de la mairie de Port-Bouët. Le secteur n°1 : Port- Bouët centre regroupe les quartiers abattoir, hôpital commissariat et phare, le secteur 2 : Vridi regroupe les quartiers Tofiato et Petit Bassam et le secteur n°3 derrière wharf regroupe les quartiers Wharf, Aéroport, Adjoufou, Jean folly, Gonzagueville et Anani, Amanou (voir carte 2 ci-dessous).

Carte2:Les zones de concentration du désordre urbain à Port-Bouët



Source : Nos enquêtes, 2016

Dessin : YAO Affoua Marie

### 2.2.3. Les perspectives de solution du désordre urbain

La commune de Port-Bouët constitue un foyer où foisonnent la majorité des activités du commerce informel et des petits métiers. Il se trouve pourtant que les populations de la localité qui tirent leurs principaux revenus de ce secteur sont le plus souvent soumises aux avis de déguerpissement. Lors des investigations de terrain, les nombreux commerçants n'ont pas hésité à nous faire part de leurs revendications ou souhaits espérant une suite favorable. Les requêtes faites, concernaient l'amélioration des infrastructures et les services, notamment sur le marché. Parmi les commerçants, plus de 85% souhaiteraient la construction de marchés modernes capables d'accueillir un nombre important de vendeurs et évitant ainsi à certains de se faire expulser du domaine public. Tandis que, 15% des commerçants recommandent un déguerpissement de leurs homologues qui s'installent de manière anarchique sur l'espace public. Concernant les recommandations de certains ménages, le tableau 3 renseigne les différentes suggestions des populations selon leur année d'installation dans la commune. En effet, 76.38 % des ménages pensent à une restructuration des constructions anarchiques. Ils pensent que les autorités de la commune doivent préconiser le social par rapport aux applications des règles concernant le domaine public urbain, déclare un ménage. Tandis que, 23.62% des ménages pensent que les autorités de la ville doivent procéder à un déguerpissement des populations installées anarchiquement.

Tableau 3: Répartition des populations par type de suggestions selon l'année d'installation Port-Bouët

Année d'installation	Suggestion des populations		Total général
	Déguerpissement	Restructuration	
moins de 10 ans	25	60	85
moins de 20 ans	12	48	60
moins de 30 ans	32	76	108
moins de 40 ans	7	45	52
plus de 40 ans	5	43	48
non défini	9	19	28
Total général	90	291	381
Fréquence (%)	23.62	76.38	100%

Source : Nos enquêtes de terrain, Mars 2015

Le Responsable du Service Technique stipule que « ces aspects réglementaires et législatifs doivent être accompagnés également de l'éducation au civisme en cité et par la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation pour un changement positif de comportement des populations. Dans les villes, tous les problèmes devront trouver solution par les actes gouvernementaux irréprochables en liaison avec les actions des élus locaux ». Ceci étant pour lutter contre les constructions anarchiques, les autorités locales gagneraient à sensibiliser les populations qui voudront s'approprier les terrains auprès des privés, de maîtriser les démarches à mener.

Ils doivent vérifier les arrêtés d'approbation de lotissement (arrêté pris par le Ministère de tutelle pour consolider le lotissement) et les lettres d'attribution. Les lettres d'attribution villageoises ne suffisent pas. Il faut donc s'assurer que les terrains fassent partie d'un plan de morcellement approuvé par le ministère de tutelle avant d'acheter son terrain. Il faut pour cela que les autorités de Bingerville à travers la radio locale, prennent toutes les dispositions en vue d'une bonne sensibilisation des populations.

### 3. Discussion des résultats

La Côte d'Ivoire depuis des décennies a mis en place une législation en matière d'urbanisme, afin de prévenir les dérèglements, le désordre, l'anarchie dans la structure et le paysage urbain. Ces documents sont de trois (3) types, (ATTA, 1994) in KOUASSI (2009) il s'agit des documents d'urbanisme directeur, des documents d'urbanisme opérationnel et des documents dits de règlement d'urbanisme.

Dans la commune de Port-Bouët la vie sociale est régulée à partir de chaque organisation à base communautaire (OBC) catégorielle (communautés ethniques, religieuses, jeunes, régionales) et aussi autour du chef ou du président de quartier. Par contre la vie environnementale relève en majorité d'un groupe de femme en association. Pendant nos enquêtes nous avons pu assister aux activités des femmes dynamiques de Sogefhia à Port-Bouët. Ces femmes organisent des "opérations coup de balai" ou "balaies devant ta porte" afin d'améliorer leurs cadres de vie.

Cependant, malgré les efforts à réguler l'espace, le désordre persiste dans la commune de Port-Bouët.

C'est ce qui révèle plusieurs définitions de l'expression désordre urbain selon le contexte dans lequel il est utilisé. Ainsi, selon le petit Robert (2011) le désordre se rapporte communément, soit à un défaut d'ordre, soit à une perturbation de l'ordre existant due à un dysfonctionnement interne ou à une contestation externe. Quand le désordre est rapporté à l'urbanisation, il évoque la surpopulation, l'insécurité, la pollution, la désorganisation du pouvoir dont souffrent de nombreuses cités RANGEON, (1994). C'est dans cette optique que ROULLET-SUREAU (2007), définit le désordre urbain : « comme étant tout dysfonctionnement social lié à un manque de qualité urbaine et de lisibilité de l'espace en particulier dans les banlieues ». La définition s'adresse aussi bien à la structure du bâti, à la morphologie qu'à l'esthétique de la ville. Pour l'auteur, ce terme « désordre urbain » est très souvent employé par les sociologues qui le définissent comme toute violence urbaine, d'incivilité ou de malaise des banlieues.

RANGEON (op.cit.) ajoute également que, l'expression du désordre urbain peut également désigner notre incapacité à penser l'évolution du phénomène urbain en raison de son caractère extraordinaire complexe, hétérogène et foisonnant. Le désordre serait une expression commode pour désigner un ensemble de phénomènes nouveaux difficilement conceptualisable. SKOGAN (1992) cité par WACQUANT (1993), quant à lui, le définit comme un ensemble de pratiques relevant de la délinquance, lié à des comportements et de propriétés écologiques synonymes de désorganisation et d'anomie et regroupée en deux composantes, l'une sociale et l'autre physique. Le désordre social regrouperait, les effets du chômage, de l'exclusion surtout économique et du déclassement social. Le désordre physique se manifeste par le vandalisme, l'abandon de bâtiments dégradés qui attirent

marginaux, malfrats et prédateurs sociaux de tous acabits et l'accumulation d'ordures et de déchets.

En Côte d'Ivoire, la DCMSU (2012) définit le désordre urbain comme : « une concentration urbaine avec pour corollaires, les nuisances et les pollutions de toutes sortes ainsi que les problèmes d'ordure ».

## CONCLUSION

Le cadre institutionnel et réglementaire de gestion de la gestion de l'espace public dans la commune de Port-Bouët a été l'objet de cette étude. Plusieurs textes et lois permettent de réglementer l'occupation de l'espace urbain à Abidjan. Cependant, les résultats attendus et les attentes des autorités locales sont loin des objectifs de la préservation du cadre de vie et de l'environnement urbain. Le désordre persiste à plusieurs niveaux spatiaux. Ainsi le développement de quartiers précaires, l'insuffisance ou le manque d'assainissement, la prolifération des petits commerces et la divagation des animaux sont des illustrations dans cette commune.

La proposition de mesures d'atténuation est d'une importance capitale en tenant compte des stratégies et des politiques nationales en matière de recommandations des commerçants et des populations, mais aussi en faveur des personelles non respectueuses des normes d'urbanisme en vigueur dans la commune de Port-Bouët. Toutefois, l'éradication du désordre urbain dans la commune de Port-Bouët requiert une approche locale par quartier dont le socle réside en la gouvernance urbaine. Pour qu'elle soit efficace, les mesures doivent faire l'objet d'une application sans complaisance, ni de laxisme.

La méthode hypothéticodéductive a servi d'approche dans la cette rédaction de étude. Cependant, elle s'est avérée parfois inefficace dans la compréhension de l'occupation anarchique et désordonnée de l'espace urbain à Port-Bouët. Par ailleurs, elle a permis d'atteindre les objectifs prédéfinis et vérifier les hypothèses d'analyse. En tout état de cause, la manifestation du désordre dans les communes périphériques d'Abidjan est une réalité vécue dans la plupart des grandes villes d'Afrique de l'ouest où la pauvreté et l'incivisme des populations relègue les règles élémentaires de l'urbanisation.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ATTA K., (1978), Dynamique de l'occupation de l'espace urbain et périurbain de Bouaké, Thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, IGT, Abidjan, 256p.

DCMSU, (2012), Désordre urbain et incivisme des populations : quelle responsabilité des préfets. Séminaire gouvernementale à Yamoussoukro les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 Novembre 2012, 19p.

DIAKHATÉ. M., (2009), « Un nouveau droit des affaires pour sécuriser l'investissement en Afrique », In OHADA, [http://www. Oecd.org/data oecd/19/14/23731286.pdf](http://www.Oecd.org/data_oecd/19/14/23731286.pdf). Consulté le 25 décembre 2015.

KOBY A., (1998), « une métropole de plus en plus dégradée et anarchique » In journal Nouveau Réveil, Abidjan pp. 7.

- KOUASSI A .L., (2009), Le désordre dans l'occupation de l'espace urbain : cas des communes d'Abobo et Adjamé, IGT, Abidjan, 53p.
- MERLIN P., (2000), Géographie humaine, Paris, presse université de France, 578p.
- MCU, (1975), Législation et réglementation en matière de foncier et d'urbanisme, Abidjan 62p
- MCU,(1988), Règlements d'urbanisme, ORSTOM/P.B. sc. H., N° 1, pp 20-30.
- MIE, (2011), Programme d'urgence d'infrastructures urbaines (puiur) étude stratégique pour la gestion des déchets solides dans le district d'Abidjan, rapport final définitif, 12p.
- N'DA P., (2000), Méthodologie de la recherche ; de la problématique à la discussion des résultats, Abidjan, EDUCI 2è éd. revue et augmentée ,144 p.
- ROULLET-S. (2007), Quelles réponses au « désordre urbain » en vallée de l'Orge ? URL : <http://strates.revues.org/6182>.
- I.R.D. (1996), Environnement urbain, présentation détaillée du projet scientifique, 43 p.
- MACE E., (1999), « Les formes de la violence urbaine : une comparaison France-Brésil », *Tempo Social*, Sao Paolo, 6p.
- VALLAT C., (2007), « Ville illégale, ville vivante : l'exception méditerranéenne », pp 37-p45.
- WACQUANT Loïc J. D. (1993), « Désordre dans la ville". In: Actes de la recherche en sciences sociales », Vol. 99, pp. 79-91.
- WORLD BANQUE., (1994), La Côte d'Ivoire, stratégie du secteur urbain, document confidentiel, n°13123-CI, 66p